

Dans le ministère de l'Instruction publique — Raison et égarement

par **Tāhā Husayn**

On dit que la santé du corps dépend de celle de la tête qui le dirige : si la tête se corrompt, le corps dépérit ; si la tête vacille, tout le corps chancelle. On le dit, on le répète, au point que cette maxime est devenue vérité populaire.

De même, on dit que la bonne marche des écoles dépend de la santé du ministère de l'Instruction publique qui les administre et les supervise. Si le ministère se corrompt, la déchéance des écoles ne saurait surprendre ; s'il s'égare, il n'y a lieu de s'étonner que l'enseignement s'égare aussi. Cette idée, si souvent répétée, est devenue une sagesse admise, qu'il faut bien accepter sans plus la contester.

Mais qu'entend-on par « la santé du ministère » ? À quel état ce mot fait-il allusion ? En vérité, il en recouvre plusieurs, et, par malheur, notre ministère de l'Instruction publique les ignore tous. Il a besoin d'une réforme profonde, et de réformes diverses ; toutes indispensables, si nous voulons que les écoles s'améliorent, que l'enseignement progresse. Il semble, certes, que nous le voulions ; il semble aussi que le ministère sache que nous le voulons ; mais il ne perçoit pas le lien qui unit sa propre réforme à celle de l'enseignement. Et c'est là la première forme du mal qui le ronge.

Seul peut réformer celui qui comprend le besoin de la réforme. Si le ministère ne la comprend pas et n'en ressent pas la nécessité, il en est incapable, quels que soient ses efforts et sa bonne volonté. Or, les actes récents du ministère montrent qu'il ne comprend pas cette réforme et qu'il ne mesure pas l'urgence de la tâche.

On a lu dans les journaux, ces derniers jours, la liste des nominations et mutations décidées au ministère de l'Instruction publique. Ces décisions n'ont pas été prises au hasard ; elles procèdent d'une certaine conception de la politique administrative, d'une « théorie », si l'on veut. Le ministre en porte la responsabilité directe, bien que, comme ses collègues, il s'en remette souvent à ses conseillers techniques. Il est responsable de droit ; mais les véritables responsables, ce sont ces conseillers mêmes.

Quelle est donc cette théorie ? Sur quel principe repose-t-elle ?

À lire ces nominations, on s'aperçoit vite qu'elles ne répondent ni à l'intérêt de l'enseignement, ni à celui des professeurs ou des élèves, ni même à celui du pays tout entier. Ces intérêts ont été purement et simplement sacrifiés.

Si l'on avait seulement voulu les prendre un peu en considération, les postes auraient été confiés aux plus compétents, à ceux capables de les remplir, de les gérer et de servir la cause de l'éducation.

Mais il suffit de comparer les noms des promus ou mutés aux postes qu'on leur attribue pour constater qu'il n'existe entre eux aucune relation — ni directe ni indirecte. La seule logique à l'œuvre ici est celle de la volonté arbitraire de ceux qui gouvernent le ministère.

Qu'on ne se méprenne pas : nous ne mettons pas en cause la compétence personnelle de ces fonctionnaires ; nous la défendons au contraire, et nous déplorons qu'elle soit gaspillée dans des tâches pour lesquelles elle n'a pas été formée. Ces hommes sont parmi les meilleurs que compte l'Égypte, mais une idée maligne et perverse les a placés là où ils ne peuvent ni avancer ni reculer.

Ainsi, Son Honneur ‘Alī Hāfīz Bey a été nommé inspecteur de l’enseignement primaire, alors qu’il n’a, dans ce domaine, ni expérience ni pratique : toute sa carrière s’est déroulée ailleurs. De même, ‘Awad Bey Ibrāhīm a été nommé adjoint à l’inspection du primaire ; il n’en sait pas plus long que son supérieur.

Quant à M. Robb, il a été désigné inspecteur de l’enseignement élémentaire, bien qu’il n’ait jamais eu affaire à ce type d’enseignement depuis son arrivée en Égypte.

Et M. Samson, pour sa part, est devenu inspecteur du secondaire, alors qu’il n’a jamais exercé dans ce domaine : il a travaillé au Soudan et dirigé l’École normale supérieure du Caire.

Je ne doute pas de la valeur de ces hommes ; Dieu veuille qu’ils acquièrent, avec le temps, la compétence nécessaire à leurs nouvelles fonctions ! Mais il leur faudra pour cela une longue période d’apprentissage, de tâtonnements, d’hésitations, qui ne manquera pas d’entraîner un désordre administratif, et donc pédagogique. Le temps perdu dans cet apprentissage est un temps que l’enseignement et la nation ne retrouveront pas.

À quoi donc le ministère vise-t-il lorsqu’il confie un poste à quelqu’un ?

Souhaite-t-il que la fonction bénéficie de la compétence de l’homme ? ou que l’homme profite du prestige de la fonction ?

S’il s’agit du premier cas, il faut nommer les plus capables.

Mais si c’est le second, c’est le mal absolu : une perte de temps, un gâchis d’énergie, un mépris du service public. Le ministère n’est pas une école pour fonctionnaires, mais une institution où chaque poste doit être confié à celui qui est le plus apte à en assumer la charge.

Or ces hommes existent, et le ministère les a délibérément écartés — pour des raisons que nous ignorons, ou que nous devinons mais qu’il ne nous importe pas d’énoncer.

Il y a au ministère des hommes qui connaissent le primaire, qui l’ont dirigé, qui ont fait leurs preuves ; d’autres qui ont acquis longue expérience du secondaire ; mais on les a relégués ailleurs, et l’on a mis leurs compétences dans des domaines où elles resteront inutiles pendant longtemps.

Le ministère n’agit pas sans raison : chaque ministère a son secret.

Et le secret du ministère de l’Instruction publique est clair : il tient à son attachement maladif au principe de la **centralisation** et à la concentration du pouvoir entre les mains d’un seul.

S’il plaçait, à la tête du primaire, un homme compétent ; au secondaire, un autre ; à l’élémentaire, un troisième ; tous deviendraient capables de gérer leurs services en pleine autonomie — ce qui menacerait le pouvoir central.

Aussi préfère-t-il confier ces postes à des ignorants du domaine ; ainsi, perdus, hésitants, dépendants, ils se tourneront à chaque instant vers le centre pour demander conseil. C’est là la vraie raison de ces nominations : assurer que toute décision, grande ou petite, remonte au sommet.

Cette théorie de la centralisation est peut-être logique sur le papier, mais appliquée au ministère de l’Instruction publique, elle devient d’un danger extrême.

Elle étouffe les compétences, alors que l’intérêt de l’Égypte commande de les développer ; elle réduit en servitude les cadres éducatifs, alors que la vitalité de l’enseignement exige leur liberté ;

elle fait reposer tout l’édifice sur le pouvoir d’un seul, alors que l’indépendance et la

Constitution appellent une direction collective et démocratique.

Et plus grave encore : elle habitue les enseignants à la soumission, tue leur personnalité, les transforme en instruments passifs, incapables de penser. Quel malheur pour l'Égypte, pour ses fils et pour son avenir !

Telle est la théorie de la centralisation et ses effets.

Mais il en est une autre, plus sinistre encore, qui règne au ministère — je rougis de la nommer, tant elle déshonore l'institution du savoir. Je vous en laisse deviner le nom, à partir de ses effets.

Dans nos lycées, il existe des sous-directeurs égyptiens qui ont fait leurs preuves et qu'il eût été naturel de promouvoir à la direction de ces établissements ; de même, les directeurs du primaire auraient pu devenir adjoints dans le secondaire avant d'en prendre la tête à leur tour. C'eût été logique, juste et bénéfique pour tous : maîtres, élèves, administration, enseignement tout entier.

Mais la logique, une fois encore, n'est pas de ce monde.

On a promu des directeurs d'écoles primaires à la tête de lycées, alors qu'ils n'y avaient aucune expérience. Et c'est partout la même chose : la compétence déplacée, les talents détournés, les responsabilités mal attribuées.

Résultat : désordre, confusion, et péril pour l'avenir de l'enseignement.

Le ministre voit-il dans tout cela une preuve de clairvoyance ?

De sens de l'intérêt public ?

Ne sent-il pas, comme nous, que s'il est un ministère qui devrait épargner le temps et l'énergie du pays, qui devrait employer chaque compétence avec justice et discernement, c'est bien le ministère chargé d'éduquer l'Égypte et de former son avenir ?

Ṭāhā Ḥusayn

al-Siyāsa, 17 juillet 1923